

IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

Orléans, le 10/09/2024

Affaire suivie par :
Frédéric Clavé
Cyril Desouches
Jamal Khellad
Orlando Loureiro

Les IA-IPR Etablissements et Vie scolaire

à

Mél : ce.iaipr-evs@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint-Etienne
45043 Orléans Cedex 01

Mesdames et Messieurs
les Conseillers principaux d'éducation
les Professeurs documentalistes

Objet : lettre de rentrée 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous espérons que les vacances estivales vous ont été agréables et reposantes, et la période de rentrée scolaire la plus sereine possible. Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats des CACPE et CAPES de documentation. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes qui ont rejoint notre belle académie.

Nous remercions très chaleureusement celles et ceux d'entre vous qui ont accepté des missions de tutorat, d'accompagnement et de formation auprès de leurs collègues.

Le groupe des IA-IPR-EVS de l'académie d'Orléans-tours s'inscrit à la fois dans une dimension territoriale et académique. Ce qui permet la construction de diagnostics d'accompagnement, de conseils et d'évaluation au service du fonctionnement des équipes et des EPLE et de fait un appui au pilotage.

Notre action s'inscrit dans le cadre des missions des corps d'inspection ([Missions des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux](#)) et en lien avec la circulaire de rentrée en date du 26 juin 2024 ([Circulaire de rentrée 2024](#)).

Eu égard aux contextes locaux de leurs établissements, les CPE et les professeurs documentalistes sont particulièrement mobilisés pour agir de manière concrète au bénéfice de la réussite de tous les élèves. Vous trouverez les grandes thématiques de la circulaire de rentrée regroupées dans la circulaire de rentrée interactive avec des liens vers des ressources institutionnelles pour faciliter leur mise en œuvre ([Circulaire de rentrée interactive](#))

1- Les priorités pédagogiques et éducatives

1.1- L'éducation aux médias et à l'information :

Il nous paraît essentiel de vous inviter à lire ou relire l'édition 2024 « Les essentiels en Education aux Médias et à l'Information » du CLEMI qui propose des fiches pédagogiques : <https://www.clemi.fr/ressources/publications-du-clemi/les-essentiels-education-aux-medias-et-l-information/edition-2024-2025>

Le CLEMI propose également des ressources de médiation et de sensibilisation autour des pratiques numériques des jeunes : <https://www.clemi.fr/familles/outils-de-sensibilisation-et-mediation>

LE CLEMI Orléans-Tours propose également des dispositifs , des évènements et des ressources : <https://www.ac-orleans-tours.fr/education-aux-medias-et-a-l-information-122054>

ainsi nous vous invitons à suivre les formations proposées et à encourager aussi les AED à s'y inscrire. En effet, il y a un enjeu important autour de la connaissance des pratiques informationnelles des élèves ainsi que de la maîtrise de son identité numérique.

1.2- Les quatre parcours éducatifs au service de l'acquisition progressive de compétences tout au long du cheminement de l'élève

a- Les parcours éducatifs

Les quatre parcours éducatifs (Avenir, citoyen, d'éducation artistique et culturelle et de santé) de la 6ème à la terminale constituent un support incontournable pour permettre l'acquisition progressive de connaissances et de compétences. Les quatre parcours doivent concerner tous les élèves, s'appuyer sur les programmes et s'inscrire dans le temps pour l'établissement et dans une logique de cheminement pour l'élève au regard des projets développés. Ils peuvent être financés dans le cadre du Conseil national de la refondation, il faut alors vous adresser à votre chef-cheffe d'établissement. L'application FOLIOS permet de capitaliser les parcours éducatifs.

Les instances telles que le conseil pédagogique ou encore les conseils d'enseignement constituent des lieux d'échanges et de construction pédagogique de projet dans lesquels les CPE et des professeurs documentalistes peuvent apporter leur expertise. Il est donc nécessaire que vous puissiez les investir.

b- Favoriser l'engagement des élèves

L'établissement scolaire, en même temps qu'il est un lieu d'acquisition de savoirs et de développement d'un esprit scientifique et critique, est celui d'un apprentissage, commencé dès l'école élémentaire, des règles de la vie démocratique et des droits et devoirs attachés à l'exercice de la citoyenneté.

La prise en compte effective de la parole des élèves dans les instances au sein desquelles ils sont représentés améliore le fonctionnement des établissements et le bien-être des élèves.

En cette année de renouvellement des conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), l'accompagnement des instances représentant les élèves sera renforcé, notamment pour garantir la bonne mise en œuvre des élections et favoriser une participation de tous les élèves aux scrutins.

Dates à retenir :

- 3 Semaines de l'engagement : 16 septembre au 6 octobre 2024
- Élections CVL : Jeudi 10 octobre 2024

Vous pourrez à cet effet solliciter Sylvain Disson, le Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (Davl) pour obtenir des ressources (davl@ac-orleans-tours.fr) en plus de celles du site : <https://www.education.gouv.fr/les-semaines-de-l-engagement-engagez-vous-pour-faire-vivre-votre-college-et-votre-lycee-9857>

c- L'égalité filles-garçons est un enjeu de démocratie majeur, chaque établissement doit s'en saisir. Les CPE comme les professeurs documentalistes ont là aussi un rôle à jouer en particulier au sein des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) pour y conduire des projets ou proposer des situations d'apprentissage en prenant appui sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite pour les filles et les garçons et de choix d'orientation favorisant la mixité ou encore la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le label d'établissement égalité filles-garçons a ainsi été créé pour donner une lisibilité à l'ensemble des actions développées.

Des formations établissements vous sont accessibles et sont proposées par le réseau égalité filles-garçons piloté par Christine Szalkowski (egalite@ac-orleans-tours.fr).

d - Transmettre et faire partager les principes et les valeurs de la République française demeurent la mission première de l'Ecole (art. L. 111-1 du code de l'éducation)

La circulaire académique en date de septembre 2024 rappelle à la fois l'obligation de signaler toute atteinte au principe de laïcité, mais également donne des pistes pour les phases de dialogue. Les CPE et leurs équipes, par leur connaissance des élèves, communiquent des éléments précieux aux équipes de direction permettant d'analyser chaque situation.

Le plan national de formation Laïcité et valeurs de la République s'achèvera cette année : 91 EPLE sont concernés pour 2024-2025. Des formations à public désigné (AED cdisés, AESH, etc.) sont également mises en place.

La contribution des professeurs documentalistes et des CPE au parcours citoyen pour faire partager les valeurs de la République est essentielle. Vous avez sans doute un rôle de conseil et d'expertise au sein des CESCE. Référence : Guide républicain <https://eduscol.education.fr/1543/transmettre-et-faire-respecter-les-principes-et-valeurs-de-la-republique>

A ce titre, nous souhaitons valoriser les projets mettant en avant le principe de laïcité autour du 9 décembre. Nous vous remercions de nous indiquer vos projets à l'adresse dédiée eavr@ac-orleans-tours.fr

e - La lutte contre le harcèlement est une priorité de la rentrée scolaire

La lutte contre le harcèlement demeure une priorité ; l'actualité nous rappelle la nécessaire mobilisation de chacune et chacun sur ce sujet.

Le programme pHARe est obligatoire dans chaque école, collège et lycée. Au-delà de cette obligation, les établissements doivent dorénavant entrer dans une phase de labélisation qui comporte trois niveaux :

- Niveau 1 – Engagement
- Niveau 2 – approfondissement
- Niveau 3 – Expertise

Les collèges et les lycées devront atteindre à minima la labélisation du niveau 1. Les équipes de vie scolaire et les professeurs documentalistes trouvent naturellement leur place dans les actions à mener avec les élèves.

La journée nationale de lutte contre le harcèlement aura lieu le 9 novembre 2024 ; la journée Safe Internet Day (22^e édition) le mardi 11 février 2025. Vous pouvez adresser différentes initiatives à la responsable académique harcèlement sur phare@ac-orleans-tours.fr

2 - Un accompagnement des personnels que l'on souhaite au plus près

2.1- Les journées de développement professionnel : JDP

Comme les années précédentes, des JDP sont organisées dans chaque département. Ces journées seront thématiques et permettront des échanges de pratiques, mais également la production de ressources qui seront exploitées au niveau local dans le cadre d'une politique académique. Ces JDP seront animées par des référents départementaux pour les CPE et les professeurs documentalistes et s'intègrent au plan de formation académique. Nous vous invitons à y participer. Les dates, les lieux et les thématiques vous seront adressés par vos référents départementaux au cours du mois de septembre. Les modalités d'inscription vous seront également précisées.

2.2- Formation des CPE et professeurs documentalistes

Pour les CPE une formation intitulée « du bilan de la vie scolaire au projet éducatif » vise à vous accompagner dans le pilotage de la vie scolaire et dans la conception concrète du projet éducatif de vie scolaire. Les CPE néo-titulaire seront convoqués à cette formation et les autres pourront s'y inscrire.

Les néo-contractuels bénéficieront d'une formation d'adaptation à l'emploi et d'un tutorat. Certains d'entre vous seront donc sollicités pour accompagner ces collègues débutants.

Enfin, la formation académique des AED est maintenue (adaptation à l'emploi, formation obligatoire, et gestion du conflit). Un plan de formation spécifique dédié aux AED CDIés est aussi proposé. Nous attirons votre attention sur l'inscription à ces formations qui est de la responsabilité du chef d'établissements et que vous pouvez aussi impulser. Enfin, un vademecum Académique des AED sera adressé aux établissements courant septembre.

Concernant les professeurs documentalistes, au-delà, de la formation initiale destinée aux personnels qui arrivent dans la fonction un plan de formation à destination de tous les personnels permet de répondre au mieux aux besoins de terrain. Au-delà d'une offre riche, il sera possible de mettre en place des formations locales (FIE ou FIL) qui pourront s'inscrire dans une politique locale. C'est la proposition qui est faite dans une FIL qui permettra de collaborer avec les équipes de direction et les CPE autour de l'amélioration de la vie de l'élève au sein des EPLE.

L'offre de formation académique vise à ce que chaque personnel, quel que soit son statut, puisse être accompagné dans son métier. Comme pour les CPE des formations d'adaptation à l'emploi à destination des néo-contractuels seront mises en place avec un accompagnement par des pairs expérimentés.

2.3- Visites conseils et PPCR

Nous tenions tout d'abord à vous remercier de votre mobilisation et de votre investissement que nous avons pu constater lors de nos visites en établissement. Nous avons aussi noté vos contributions pour la préparation ou l'évaluation de l'oral du DNB et du grand oral au baccalauréat.

Par ailleurs, nous sommes à votre écoute et poursuivrons notre accompagnement auprès de vous que ce soit lors des rendez-vous de carrière ou des visites-conseils. Un effort particulier sera à nouveau mené cette année pour le suivi des collègues (néo)contractuels et néo-titulaires.

Dans le cadre des PPCR et des visites conseils nous vous invitons à nous présenter le projet disciplinaire faisant état de votre implication dans la politique documentaire (professeurs documentalistes) ou le projet éducatif de vie scolaire **dans une logique de contribution** au volet éducatif du projet d'établissement (pour les CPE) ainsi que le bilan annuel. Dans un souci d'équilibre entre IA-IPR EVS, il est possible que votre PPCR soit réalisé par un autre IA-IPR EVS que votre référent départemental.

Pour mener à bien ces accompagnements, **deux** chargés de mission à mi-temps **sont nommés** auprès des inspecteurs EVS pour accompagner les CPE et les professeurs documentalistes : **Rafaël Cauchi pour les CPE et Nadia Lepinoux-Chambaud pour les professeurs documentalistes**. Ils seront amenés à intervenir à notre demande en fonction des besoins identifiés.

2.4- L'évaluation des établissements scolaires engagée au niveau national depuis 2020, se poursuit, les professeurs documentalistes, les CPE et les AED ont toute leur place tant dans l'auto-évaluation que dans l'évaluation externe.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire,

Très chaleureusement,

L'équipe des IA IPR EVS de l'académie d'Orléans -Tours

Groupe des IA-IPR Établissements et Vie Scolaire
Coordonnateur : Orlando LOUREIRO
Année scolaire 2024-2025 : répartition par département et par bassin

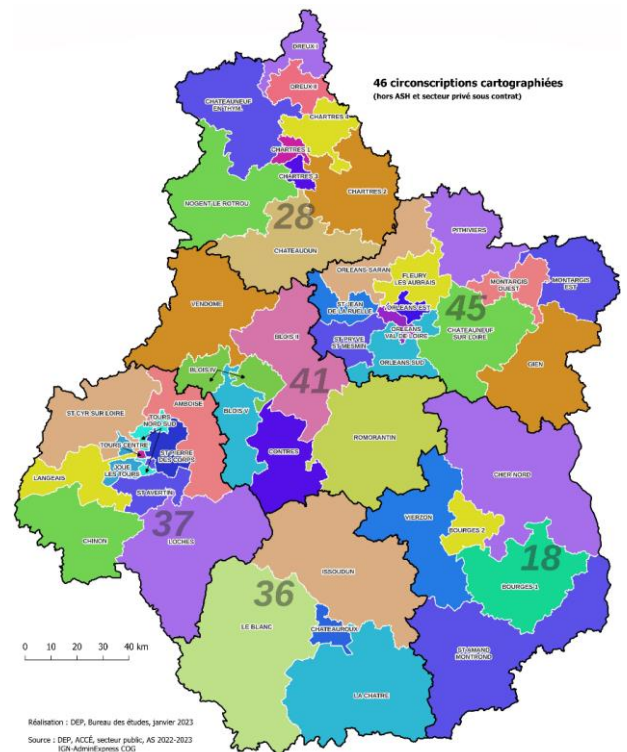
Départements	Bassins	IA IPR EVS
18 - CHER	Cher Nord, Vierzon, Bourges 1, Bourges 2, Saint Amand Montrond	Frédéric CLAVÉ
28 - Eure et Loir	Dreux 1, Dreux 2, Chartres 1, Chartres 2, Chartres 3, Chartres 4, Châteauneuf en Thimerais, Nogent le Rotrou, Châteaudun	Orlando LOUREIRO ¹
36 - Indre	Issoudun, Le Blanc, La Chatre, Châteauroux	Jamal KHELLAD ²
37 - Indre et Loire	St Cyr sur Loire, Langeais, Chinon, Joué les Tours, Tours Nord, Tours Sud, St Avertin	Cyril DESOUCHES
37 - Indre et Loire	Amboise, Tours Centre, Loches, St Pierre des Corps	Jamal KHELLAD
41 - Loir et Cher	Vendôme, Blois II, Blois IV, Blois V, Contres, Romorantin	Cyril DESOUCHES
45 - Loiret	Orléans Saran, Fleury les Aubrais, Saint Jean de la Ruelle, St Privé Saint Mesmin, Orléans Sud, Orléans Est, Orléans Val de Loire, Châteauneuf sur Loire, Gien	Frédéric CLAVÉ
45 - Loiret	Pithiviers, Montargis Ouest, Montargis Est	Orlando LOUREIRO

Le groupe des IA IPR EVS :

- Frédéric Clavé, frederic.clave@ac-orleans-tours.fr
- Cyril Desouches, cyril.desouches@ac-orleans-tours.fr
- Jamal Khellad, jamal.khellad@ac-orleans-tours.fr
- Orlando Loureiro, orlando.loureiro@ac-orleans-tours.fr

Les chargés de mission

- Rafael Cauchi, Rafael-Thomas-G.Cauchi@ac-orleans-tours.fr
- Nadia Lepinoux-Chambaud, Nadia.Lepinoux-Chambaud@ac-orleans-tours.fr



¹ Référent académique Professeurs documentalistes

² Référent académique CPE